

**CHARTRE  
D'ACHATS  
RESPONSABLES  
ENTRE  
LA BANQUE DE FRANCE  
ET SES FOURNISSEURS**





## 1 • Préambule

Dans la continuité de notre engagement et des premières actions engagées en 2019, notamment avec la publication d'une première version de la Charte d'achats responsables, la Banque de France a publié au début de l'année 2024 un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) pour la période 2024-2026 pour acter le renforcement de nos actions en faveur de la réduction de notre impact environnemental, du progrès social, et d'une relation équilibrée avec nos parties prenantes.

Le SPASER fixe une feuille de route pour les trois prochaines années, notamment par l'intégration de critères de performance environnementale dans les marchés, de clauses à caractère social dans les contrats et d'objectifs de recours à des produits issus de l'économie circulaire.

Il met également en avant notre volonté de nous engager collectivement avec les opérateurs économiques sur toutes ces dimensions en publiant cette nouvelle Charte des achats responsables, tout achat ne pouvant être responsable que si toutes les parties prenantes sont engagées dans ce processus.

La présente charte a pour objectif de partager avec les fournisseurs la volonté de la Banque de renforcer sa démarche éthique et responsable dans ses achats, comme un facteur clé de performance, et spécifie les engagements attendus de la part de ses fournisseurs en retour.

En adhérant à la présente charte, le fournisseur s'engage à respecter et mettre en œuvre l'ensemble des principes qui y sont exposés, dans le respect des dispositions contractuelles et des législations nationales applicables.



## 2• Engagements de la Banque de France

Vis-à-vis de ses collaborateurs, la Banque de France entend renforcer l'appropriation de la démarche RSE par les acteurs du processus achat. Les collaborateurs s'attachent à anticiper les enjeux du développement durable et à prendre en compte les facteurs sociaux et environnementaux dans l'ensemble des opérations d'achat. La politique générale des achats externes intègre ces dimensions.

La Banque de France s'engage à contribuer aux objectifs mondiaux visant la réduction de l'impact des activités humaines sur le climat et la nature. Elle s'engage ainsi à contribuer à l'objectif de l'Accord de Paris sur le climat dans sa trajectoire d'émissions de gaz à effet de serre. La Banque de France s'engage également à contribuer à la préservation de la nature dans ses activités opérationnelles. Les achats constituent un levier clé pour atteindre ces objectifs. C'est pourquoi la Banque de France entend former 75% de ses acheteurs aux achats responsables pour le climat et la nature dès la fin 2025.

La Banque de France s'engage à respecter les conventions de l'Organisation internationale du travail et à promouvoir auprès de ses fournisseurs l'application des principes et droits fondamentaux du travail. Elle s'engage à faire vivre ces conventions dans sa relation contractuelle avec les fournisseurs, fondée en particulier sur l'intégrité et le respect mutuel.

Conformément aux principes d'honnêteté et d'équité, la Banque de France applique le principe d'impartialité et d'indépendance dans l'attribution d'un marché et lutte contre toutes formes de corruption (active ou passive).

La Banque de France assure avoir un comportement responsable vis-à-vis de ses fournisseurs, et s'engage à les rémunérer conformément aux dispositions légales et réglementaires qui lui sont applicables.

Conformément à ces principes nous nous engageons à :

**Réduire notre impact environnemental** en continuant de nous interroger systématiquement sur les objectifs à dimension environnementale qui peuvent être portés sur les marchés et de les mettre en œuvre.

Renforcer **notre contribution en matière de progrès social** en s'interrogeant plus systématiquement sur les objectifs à dimension sociale qui peuvent être portés sur nos achats, en facilitant l'insertion sociale et professionnelle des publics éloignés de l'emploi et la poursuite des actions en faveur de la non-discrimination et de l'égalité des chances (en matière d'égalité hommes/femmes ou d'égalité professionnelle plus largement).

Continuer à porter une attention toute particulière au **renforcement de nos actions en faveur d'une relation équilibrée avec nos parties prenantes**, en faveur de la durabilité économique et de l'éthique professionnelle. Il s'agit d'assurer des délais de paiements maîtrisés favorables aux entreprises et de mettre l'accent sur l'éthique professionnelle des fournisseurs et des entreprises souhaitant travailler avec la Banque de France.

**Encourager l'innovation** comme facteur de performance environnementale.



### 3 • Engagements du fournisseur

Le fournisseur respecte les lois et réglementations applicables en matière environnementale et sociale et également les principes de bonne conduite éthique, déontologique et de sécurité dans les pays où il est présent, et obtient un engagement similaire de la part de ses propres fournisseurs et sous-traitants.

Le fournisseur s'engage à respecter, à soutenir et à appliquer dans sa sphère d'influence, les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies et des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail, dans le respect de la législation et de la réglementation applicables, et des dispositions contractuelles en vigueur.

Il s'engage à assurer au sein de son entreprise un management et des conditions de travail respectueux de la dignité de l'homme et des droits des travailleurs.

Le fournisseur s'engage à mettre en place des actions visant à promouvoir une plus grande responsabilité sociale et environnementale, et à faire ses meilleurs efforts en matière de gestion des ressources naturelles (eau, matières premières) et de la biodiversité (artificialisation des sols, surexploitation des ressources), à réduire ses consommations d'énergie et ses émissions de gaz à effet de serre (GES), à prévenir les pollutions des sols, de l'eau et de l'air, limiter la production de déchets et favoriser la sensibilisation de son personnel aux éco gestes. Il s'engage à se rapprocher des meilleurs standards en matière de protection de l'environnement.

Le fournisseur s'engage à favoriser, autant que faire se peut, les mesures en faveur de l'insertion professionnelle et du retour à l'emploi de personnes qui en sont éloignées ainsi que des personnes en situation de handicap.

Le fournisseur s'engage à faire progresser au sein de l'entreprise l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes. Lorsque des disparités salariales sont constatées, il s'engage à mettre en place des mesures de corrections et de réduire, en toute transparence, les écarts de rémunération entre les sexes et de mettre en évidence leurs points de progression.

Le fournisseur s'engage à respecter les meilleures

pratiques de l'éthique professionnelle dans ses relations avec la Banque de France et à favoriser les valeurs et engagements éthiques portés par celle-ci. Il s'interdit strictement de recourir à toutes formes de corruption et s'engage à respecter l'indépendance dans laquelle doit être mené le processus achats en ne proposant aux acheteurs aucun avantage susceptible d'influencer leur choix dans l'attribution d'un marché.

Le fournisseur s'engage à informer dans les plus brefs délais la Banque de France de tout manquement aux règles éthiques et/ou aux lois et réglementations en vigueur.

Le fournisseur s'engage à être transparent dans ses processus afin d'établir une relation de confiance avec la Banque de France. Il permet une parfaite accessibilité de l'ensemble de ses informations voire les lui adresse dans le cadre du calcul de l'empreinte carbone des achats. Le fournisseur est tenu garant de la fiabilité des informations.



## 4• Démarche d'amélioration commune

La Banque de France et le fournisseur s'associent dans une démarche de progrès commun pour identifier les points faibles de la chaîne d'approvisionnement au regard des principes soutenus, définir les actions concrètes de progrès nécessaires pour la maîtrise des risques en assurant une attention particulière sur les points suivants :

- Maîtrise des impacts environnementaux : économie de ressources (eau, énergie, matières premières), développement de technologies nouvelles ou de substitution, réduction des impacts sur la biodiversité, réduction des émissions de GES, réduction et valorisation des déchets, écoconception, etc. ;
- Maîtrise des impacts sociaux : intégrité et respect des droits fondamentaux, non-recours au travail des enfants ou au travail forcé, conditions de travail, d'hygiène et de sécurité (réduction des accidents du travail), dispositifs anti-fraude et anti- corruption, achats au secteur protégé et adapté, insertion des personnes éloignées de l'emploi par l'activité économique, ancrage territorial et achats locaux.

La Banque de France souhaite instaurer avec ses fournisseurs des relations fondées sur la confiance et le respect mutuel et partager des pratiques loyales et équitables, tout en établissant, dans le respect des règles de mise en concurrence, des relations durables et équilibrées.

Le fournisseur s'engage à promouvoir la présente charte auprès de l'ensemble de ses salariés, filiales, fournisseurs et sous-traitants. Il s'engage à accompagner la Banque de France en proposant notamment des produits, des procédés ou des services innovants.

Il dressera, à la demande de la Banque de France, un bilan annuel des actions de progrès qu'il aura engagées afin de se conformer aux principes de la présente charte. La Banque de France peut mener, le cas échéant, des audits sur place.

La présente charte est proposée à la signature de l'ensemble des fournisseurs et s'applique à la totalité des achats que la Banque de France effectue.

La Directrice des Achats de la Banque de France,  
**Solange DARBES-PICCA**, le 24 mars 2025

Nom de l'entreprise et qualité du signataire,  
datez et signez

